



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 04 août 2015

Monsieur Bernard PELLUARD
Commissaire Enquêteur
Mairie
149 avenue du 14juillet
B.P. 40101
40601 BISCARROSSE CEDEX

Transmission : BISCARROSSE@VILLE-BISCARROSSE.FR

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique – Parcellaire (en vue de l'expropriation de 6 parcelles, sur 23 au total) et Aménagement du littoral biscarrossais au droit de la dune Sud (parking ...)
L'enquête est ouverte du lundi 20 juillet au vendredi 7 août 2015 à Biscarrosse

Etude réalisée par la SCET Groupe Caisse des Dépôts

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes.

Sauf erreur de notre part, la page actualité du site Internet de la commune de Biscarrosse n'informe pas le visiteur de la présente enquête (nous avons déjà eu l'occasion d'adresser cette remarque à d'autres commissaires enquêteurs en charge de dossiers pour Biscarrosse). Nous n'avons trouvé qu'une page avec quelques informations générales sur l'aménagement de l'ensemble des plages de Biscarrosse.

Nous persistons à demander que les dossiers soient mis en ligne ; cette demande est d'autant plus pertinente que la présente enquête concerne nombre de personnes qui ne résident pas en permanence dans la commune. Certains auraient certainement été intéressés par le dossier présenté dans le cadre de l'enquête publique qui vous a été confiée par le président du Tribunal administratif de Pau.

Plus grave en ce qui concerne cette enquête, c'est le fait que la recherche de l'annonce officielle de l'enquête publique réalisée sur place le lundi 27 juillet 2015 ait été infructueuse. Le CRS, chef du poste de sécurité, nous a informé qu'il n'avait pas vu cette annonce affichée sur la zone. On a systématiquement répondu à ceux qui déplorent qu'une enquête publique se déroule en période estivale, que les estivants doivent pouvoir aussi exprimer leur point de vue. Encore faudrait-il qu'ils soient informés ! Fort peu ont probablement pu lire l'annonce officielle publiée par Sud-Ouest le 26 juin, puis le 21 juillet.

I - Contexte :

La situation de propriété de ces 6 parcelles va du propriétaire identifié, joignable au propriétaire inconnu suite au décès du dernier propriétaire identifié (« *bien sans maître* »).

Le but est de permettre la protection environnementale du site par la réalisation dans les années à venir d'un projet « Plan-Plage », lequel est toujours un projet depuis 2013.

II – Les enjeux, tous « vertueux » concernent

2.1 – pour l'environnement, page 16

2.1.1– Le milieu naturel, 4 enjeux

2.1.2– Le paysage, 4 enjeux

2.2 – pour les usagers, page 17

2.2.1 – Sécurité (poste de surveillance)

2.2.2 – Cadre de vie préservé

valorisation paysagère par aménagements (*la SEPANSO tient à exprimer son inquiétude*)

accès au parking et sa nouvelle organisation (*la SEPANSO tient à exprimer son inquiétude*)

2.3 – Découverte et sensibilisation du public

Dispositifs pédagogiques pour inviter l'utilisateur à un meilleur comportement et limiter les dégradations.

Dispositifs (page 20) : Dépôt d'une couverture de branches de 2000m², clôtures en bois pour limiter (*la SEPANSO observe la prudence du porteur de projet : nous aurions préféré que ce soit le terme « éviter », plus ambitieux qui soit utilisé*) le piétinement diffus, cheminement en caillebotis, panneaux d'information en bois pour souligner la fragilité du milieu, panneaux des travaux réalisés pour inciter au respect du site. (*la SEPANSO observe qu'il n'y a pas d'informations sur les missions de surveillance du site : la présence d'un garde « dunaire » du 15 juin au 15 septembre paraît pourtant indispensable*).

III - Remarques de la Fédération SEPANSO Landes :

Nous nous sommes rendus sur place le 27 juillet 2015. La recherche de l'annonce officielle de l'enquête publique a été infructueuse. Le chef CRS du poste de sécurité nous a informé qu'il n'avait pas vu cette annonce affichée sur la zone.

Pendant notre présence au poste, un autre surveillant a vu et sifflé des enfants qui jouaient, en haut du versant côté océan, en faisant s'écrouler le sable. Le drapeau était jaune (baignade dangereuse), la zone de baignade, d'une trentaine de mètres de large a été déplacée vers le Sud

d'une vingtaine de mètres pour rendre la baignade sous haute surveillance, eu égard à la force des vagues et à la mer étant descendante.

Conclusions :

La sécurité de la baignade nous est apparue sous contrôle efficace en cette période de l'année.

Par contre, la surveillance du respect de l'environnement semble être une mission secondaire, laissée à l'initiative personnelle des CRS en charge de la surveillance de la plage (Photo ci-jointe).

En l'absence de données explicites sur l'évolution du site, la SEPANSO souhaite que ce site soit parfaitement maîtrisé.

- Nous proposons donc que l'accès au parking soit interdit lorsque toutes les places sont occupées (ce qui se fait classiquement au moyen d'une barrière qui ne se lève plus lorsque le parking est plein)
- Nous demandons que la problématique dunaire soit gérée en missionnant clairement des personnes en charge du respect de l'environnement (respect de la dune et de ses végétaux, gestion des déchets ...)

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Alain Caillet, Vice Président de la Fédération SEPANSO Landes



Georges Cingal, Président Fédération SEPANSO Landes